

Le 25 janvier 2019

Réforme du lycée et du baccalauréat général : pour une mise en œuvre respectant le choix des élèves

La réforme du lycée et du baccalauréat général a été conçue pour permettre aux lycéens de personnaliser leurs parcours par un libre choix des spécialités.

Tous les établissements ne pourront pas proposer l'ensemble des spécialités possibles ; la répartition de celles-ci selon les lycées est précisée par des cartes académiques.

La Peep est attachée à ce que les modalités de la réforme soient pertinentes et leur application tournée vers l'intérêt des élèves. Elle demande que :

- Quel que soit le territoire dans lequel il évolue, chaque jeune puisse avoir accès aux enseignements qu'il a choisis.
- Son projet ne soit pas à la merci d'une dérogation ou d'un problème de mobilité, comme c'était le cas avant la réforme du lycée.
- Des conventions soient établies entre les établissements afin de garantir la possibilité de choix des élèves.
- La mobilité des élèves, si nécessaire, soit facilitée, notamment par le biais d'internats, d'une offre de transports judicieuse et accessible, d'une organisation adéquate des emplois du temps.
- Les élèves, au cours du deuxième trimestre, ne soient pas limités à un seul vœu hors établissement ; ceci pour ne pas pénaliser ceux des lycées qui ne proposent qu'un choix restreint.

Pour la Peep, tous les lycéens doivent pouvoir faire leurs choix en fonction de leurs goûts et de leurs talents.

Notre fédération souhaite poursuivre son dialogue constructif avec les représentants du ministère de l'Éducation, aussi bien sur le plan national que local afin de faire avancer ses positions. Elle restera attentive à ce que les points d'inquiétude, soulevés par de nombreux parents dans toutes les régions, soient effectivement pris en compte, et vigilante quant aux réponses apportées.